

SEANCE DU 05 FÉVRIER 2024 A 19H00

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq février, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Olivier DURAND, Maire.

Etaient présents : M. Olivier DURAND, Mme Magali TETRAULT, Mme Claudine ARCHAMBAULT, M. Christophe GOURBILLON, M. Jérôme ROY, Mme Chantal BOURGUEIL, M. Joël ARNAULT, M. Vincent PARAT, M. Loïc DE LA PORTE DU THEIL, M. Adrien BERTON, M. Thierry LARCHER, M. Hervé BARON, M. Mathieu MERER, Mme Sophie NICOLAS

Etaient excusés : M. François BASSET-CHERCOT

Secrétaire de séance : M. Adrien BERTON a été élu secrétaire.

- **Approbation du conseil municipal du 04/12/2023**

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu de conseil municipal du 4 décembre 2023.

- **Adhésion à la SACEM**

Madame Sophie NICOLAS explique que la SACEM (« Société des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs de Musique ») qui a pour fonction principale de collecter l'argent lié aux droits d'auteur en France et de les redistribuer aux créateurs français et étrangers. A chaque fois qu'il y a diffusion ou reproduction d'une œuvre elle intervient) propose un forfait « Musique pour les fêtes nationales, locales et à caractère social » et un forfait « Musique pour concerts, spectacles, événements dansants », avec un tarif réduit spécialement conçu pour les communes de 655.66 € pour les deux forfaits. Elle ajoute qu'il serait judicieux d'y adhérer en listant les diverses manifestations de la commune pour obtenir de la SACEM un devis affiné et ainsi éviter de payer des droits à chaque manifestation de la commune.

Après discussions et plusieurs interrogations de la part du conseil municipal, Madame Sophie NICOLAS propose de rencontrer l'Antenne SACEM de Tours pour plus de précision. D'ores et déjà, Monsieur le Maire précise qu'avec Sophie NICOLAS, ils appelleront la SACEM vendredi prochain.

Monsieur LARCHER Thierry propose au Maire qu'il se renseigne du fonctionnement auprès des communes aux alentours.

- **Avis Rallye des vins de Chinon**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal son avis pour le passage du Rallye des vins de Chinon le 22 juin 2024 sur la commune. Monsieur le Maire ajoute avoir reçu un mail défavorable au passage de la course de la part de la fabrique de Parcius qui évoque une perte de chiffre d'affaire en lien avec le passage de la course devant leurs chambres d'hôtes. Monsieur le Maire a demandé aux associations communales (APE, Braquet, Intersociété, AFB) leur avis concernant le passage du rallye qui ont toutes répondu favorablement et avec engouement pour cette manifestation qui est un atout

touristique qui attire beaucoup de monde et contribue au bon fonctionnement de leurs associations.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour le passage du rallye dans la commune et demande à Monsieur le Maire de répondre à la Fabrique de Parcius avec l'appui des éléments évoqués.

• **Point fête rurale : vente de cartes**

Monsieur Jérôme ROY informe que les élus ont vendu à ce jour 171 cartes. Monsieur le Maire ajoute que 220 cartes vendues serait idéal avant le 24 février dernier délais.

Le conseil municipal renseigne le planning de la tenue de la buvette.

L'installation des tables et la mise en place du plan de table est convenu le 28 février à 18h00.

A ce jour, Monsieur le Maire rappelle qu'il reste à faire éditer les menus, commander le vin et les futs de bières, se fournir en casse croutes pour le soir. Monsieur Jérôme ROY ajoute que cela sera défini à la prochaine commission.

• **Subventions aux associations – BU 2024**

Monsieur le Maire informe avoir reçu une demande de subvention de 500€ de la part de la compagnie du Halo.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- ADMR du Bouchardais.....	100 €
- AFP de Parçay.....	300 €
- APEB	100 €
- APE du Regroupement Pédagogique.....	100 €
- Ass « Bon pied, Bon œil » de Parçay	100 €
- ASSAD du Bouchardais.....	100 €
- Club « Les Jeunes d'Autrefois ».....	100 €
- Comice Agricole de l'arrondissement Chinon.....	66 €
- Comité des Fêtes de Parçay.....	1 500 €
- Coopérative scolaire de Parçay.....	170 €
- CPIE à Seuilly.....	30 €
- FF Randonnée (adhésion).....	45 €
- Fondation Patrimoine.....	0 €
- Syndicat de Chasse de Parçay.....	150 €
- UNCAFN de Parçay.....	100 €
- AFB.....	500 €
- La Cie du Halo / printemps des poètes	200 €
- MFR Azay-le-Rideau.....	30 €
- Divers.....	1 309 €
TOTAL :	5 000 €

Les crédits seront inscrits au budget unique 2024 au chapitre 65 / Article 6574 : 5 000 €

• **Avis sur le Tour Auto 2024**

Monsieur le Maire informe avoir reçu une demande de passage sur la commune de l'ASACO Perche Val de Loire concernant le Tour Auto 2024, une épreuve routière automobile de véhicules anciens chronométrée sur route fermée le mercredi 24 avril 2024 à 15h00.

S'agissant d'une épreuve de renommée internationale et d'un seul passage, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le passage du Tour Auto 2024 sur la commune.

- **Installation d'une borne Wifi gratuite dans le cadre de la délégation de service public fibre**

Monsieur le Maire explique avoir reçu un courrier du Syndicat Val de Loire Numérique concernant le déploiement de bornes wifi à destination de l'espace communal.

Monsieur le Maire ajoute que pour son implantation, ce dispositif nécessite néanmoins un branchement électrique et un accès internet à proximité et que selon les informations recueillies, ce système couvrirait un périmètre de 150 à 200 m auquel s'ajouterait un coût de maintenance annuelle de 113 €.

Le conseil municipal se demande si cela serait judicieux pour la salle polyvalente, ce à quoi M. Le Maire répond qu'il n'est pas certain que la portée du réseau aille jusqu'à la salle si la borne est positionnée sur le parking de l'église et que la souscription à un abonnement internet serait certainement plus intéressante.

Madame Sophie NICOLAS précise que l'étude de terrain est gratuite et qu'il serait judicieux d'en bénéficier. Elle propose également de se renseigner pour avoir plus de précision.

Le conseil municipal convient que ce point sera à revoir au prochain conseil municipal.

- **Questions diverses**

Elections Européennes

Monsieur le Maire annonce aux conseillers que les Elections Européennes auront lieu le 9 juin 2024.

Voirie

Monsieur le Maire informe qu'un camion a abimé la route de la Hucherie. Le bord de la route est cassé.

Sécurité

Monsieur le Maire informe ne pas avoir encore de retour de la part du STA concernant la sécurisation des abords du city stade (pose de ralentisseurs). Ce projet sera certainement à revoir pour 2025 car il nécessitera une demande DETR à réaliser avant la fin de l'année en complément des amendes de polices.

Logement communaux

Monsieur Adrien BERTON informe avoir fini de poser les nouvelles fenêtres au presbytère et met en garde quant au très mauvais état des pierres des appuis de fenêtres (pierres friables).

Panneaux

Monsieur le Maire confirme la bonne réception du panneau interdisant le stationnement des poids lourd sur le parking de la rue des commerces et qu'il ne reste plus qu'à l'agent technique de le poser.

Marchés gourmands

Monsieur Jérôme ROY informe que la saison des marchés gourmands reprendra le 26 juin puis tous les 15 jours (5 Marchés gourmands). Il n'y a pas de marché prévu au 14 juillet.

14 juillet 2024

Madame Sophie NICOLAS explique au conseil municipal qu'il serait judicieux de faire un groupement de commandes avec les communes environnantes pour la fourniture du feu d'artifices Pyroconcept du 14 juillet afin de bénéficier de tarifs avantageux.

Monsieur le Maire propose de se renseigner auprès de l'APE pour savoir si elle peut tenir une buvette pour le 14 juillet.

Le conseil s'est clôturé à 20 h 15.